

Le Togo a élaboré son document de stratégie de réformes qui est adopté par le Gouvernement par le décret n°2010-108/PR du 29 septembre 2010.

Ce document comporte quatre axes de réformes que sont:

Axe 1: La gestion des finances publiques

Axe 2: La promotion du secteur privé

Axe 3: Le renforcement des capacités

Axe 4: La gouvernance locale

Voir le document dans la rubrique "Rapport d'évaluation" du menu Marchés Publics sur la page d'accueil du site.